

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALLIANZ POTENTIAL Part C (EUR)

CODE ISIN:
FR0011235837

FCP dont la Société de gestion est Allianz Global Investors GmbH,
société du groupe Allianz Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF « Fonds à Formule », ayant pour objectif de permettre aux investisseurs ayant respecté les Conditions de Souscription et Détention (à savoir: (i) ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation (du 04/06/2012 au 14/09/2012 inclus) et (ii) ayant gardé leurs parts jusqu'à la Date de Fin Anticipée de la Formule ou la Date d'Échéance Finale) (définies ci-après), de bénéficier de la performance en lien avec l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes non réinvestis (« l'Indice ») conformément à la formule décrite ci-dessous.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le capital investi sur le FCP n'est pas garanti. Ainsi, les porteurs pourront subir une perte partielle ou totale du capital investi.

A. Description de la formule

La formule du fonds est basée sur l'évolution du Niveau de l'Indice Euro Stoxx 50 constatée à la Date de Constatation Initiale (le 21/09/2012) d'une part et aux Dates de Constatations Annuelles et à la Date de Constatation Finale d'autre part.

La durée du fonds peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans selon l'évolution de l'Indice et présente, dans ce dernier cas, un risque de perte en capital. Le FCP dispose, en fonction de l'évolution de l'Indice, de 3 Dates d'Échéance Anticipées, chacune associée à une Date de Constatation Annuelle de l'Indice et une Date de Fin Anticipée de la Formule, et d'une Date de Constatation Finale associée à une Date d'Échéance Finale.

A.1 Condition d'Échéance Anticipée:

Le fonds peut faire l'objet d'une Échéance Anticipée à condition que le cours de clôture de l'Indice Euro Stoxx 50 soit égale ou supérieur à son Niveau Initial à une des Dates de Constatations Annuelles. Dans cette hypothèse, la formule arrive à échéance à la « Date de Fin Anticipée de la Formule », soit 7 jours après la Date de Constatation Annuelle. La dissolution du fonds intervient à la « Date d'Échéance Anticipée » au maximum 8 semaines après la Date de Constatation Annuelle. Pendant la période transitoire allant de la Date de Fin Anticipée de la Formule à la Date d'Échéance Anticipée, le fonds ne bénéficie d'aucune garantie de la formule ; il est investi sur le marché monétaire principalement au travers d'OPC dont la classification est Monétaire Court Terme ou Monétaire. La Valeur Liquidative Initiale correspond à la valeur liquidative du FCP au 14/09/2012.

À la Date de Fin Anticipée de la Formule correspondant à chaque Date de Constatation Annuelle et en ayant respecté les Conditions de Souscription et Détention :

- si le cours de clôture de l'Indice constaté le 21/09/2017 (Date de Constatation Annuelle 1), est égal ou supérieur à son Niveau Initial, le porteur bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 7.40% par année écoulée, soit 37% (soit un TRA de 6.50%);

- si la première Échéance Anticipée n'est pas survenue et si le cours de clôture de l'Indice constaté le 21/09/2018 (Date de Constatation Annuelle 2), est égal ou supérieur à son Niveau Initial, le porteur bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 7.40% par année écoulée, soit 44.40% (soit un TRA de 6.31%);

- si les deux premières Échéances Anticipées ne sont pas survenues et si le cours de clôture de l'Indice constaté le 23/09/2019 (Date de Constatation Annuelle 3), est égal ou supérieur à son Niveau Initial, le porteur bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 7.40% par année écoulée, soit 51.80% (soit un TRA de 6.14%).

A.2 Conditions à la Date d'Échéance Finale:

Lorsque le cours de clôture de l'Indice aux Dates de Constatations Annuelles a été inférieur à son Niveau Initial et les Conditions de Souscription et Détention sont respectées, à la Date d'Échéance Finale :

- Si le Niveau Final de l'Indice a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial, le porteur reçoit la Valeur Liquidative Initiale diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice, et subit alors une perte en capital.

- Si le Niveau Final de l'Indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial, le porteur bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale.

- Si le Niveau Final de l'Indice est égal ou supérieur à son Niveau Initial, le porteur bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 7.40% par année écoulée, soit 59.20% (soit un TRA de 5.98%).

La réalisation de l'objectif de gestion et l'application de la formule sont garanties par NATIXIS (le Garant) dans les conditions détaillées dans le Prospectus du fonds.

B. Définitions relatives à la formule

« Niveau Initial » de l'Indice: cours de clôture de l'Indice le 21/09/2012 (« Date de Constatation Initiale »)

« Niveau Final » de l'Indice: cours de clôture de l'Indice le 21/09/2020 (« Date de Constatation Finale »)

« Performance Finale » de l'Indice: il s'agit du rapport entre le Niveau Final de l'Indice et son Niveau Initial

La stratégie mise en oeuvre entraînera la rotation du portefeuille de manière régulière impliquant un accroissement des frais de transactions qui représentent des coûts supplémentaires, prélevés en plus de ceux visés ci-après.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour avant 12h30, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La part C, destinée à tous souscripteurs, et plus particulièrement Tout souscripteur, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

Durée de placement recommandée: 8 ans (cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport en fonction de l'évolution de l'Indice avant la Date d'Échéance Anticipée ou Finale)

Toutefois, l'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Si vous revendez vos parts avant la Date d'Échéance (Finale ou Anticipée), le prix qui vous sera proposé sera en fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des commissions de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Avantages du FCP

- Si le cours de clôture de l'Indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à son Niveau Initial à l'une des Dates de Constatations Annuelles en cours de vie du FCP à partir de la 5ème année, l'Investisseur bénéficie alors à la Date de Fin Anticipée de la Formule de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 7.40%, non capitalisé, par année écoulée.
- A la Date de Constatation Finale, le 21/09/2020, si le porteur n'a pas été remboursé par anticipation et si le Niveau Final de l'Indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial, l'Investisseur, bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale.
- A la Date de Constatation Finale, si le porteur n'a pas été remboursé par anticipation et si le Niveau Final de l'Indice est égal ou supérieur à son Niveau Initial, l'Investisseur bénéficie de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe de 7.40% par année écoulée.

« Investisseur » = investisseur ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation et ayant gardé sa ou ses part(s) jusqu'à la Date de Fin Anticipée de la Formule ou la Date d'Echéance Finale.

Inconvénients du FCP

- Le capital n'est pas garanti. Ainsi, les porteurs pourront subir une perte partielle ou totale du capital investi.
- Le porteur ne reçoit pas de gain fixe pendant la vie du fonds. Il bénéficie d'un gain fixe de 7.40%, non capitalisé, à partir de la 5ème année seulement si le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatations Annuelles ou Finale est égal ou supérieur à son Niveau Initial.
- A la Date de Constatation Finale, le 21/09/2020, si le fonds n'a pas été remboursé par anticipation et si à cette même date, l'Indice a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital.
- Seuls les porteurs ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance (Date de Fin Anticipée de la Formule ou Date d'Echéance Finale) du FCP bénéficient de la formule du produit.
- Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier entre 5 et 8 ans, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50, mesurée depuis la Date de Constatation Initiale.
- Compte tenu du plafonnement des gains à 7.40% par année écoulée, l'investisseur ne bénéficiera que partiellement de la hausse éventuelle de l'indice Euro Stoxx 50.
- L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Si vous revendez vos parts avant la Date d'Echéance (Finale ou Anticipée), le prix qui vous sera proposé sera en fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des commissions de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
- La performance du FCP à la Date de Constatation Finale sera très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil des 50% et des 100% du Niveau Initial.
- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés de chaque action composant l'indice Euro Stoxx 50

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
 ← rendement potentiellement plus faible, A risque plus élevé, →
 ← rendement potentiellement plus élevé, A risque plus élevé, →

1 2 3 4 5 6 7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (Le fonds présente un risque de perte en capital : Le porteur est susceptible de perdre tout ou partie de son investissement initial si à la Date de Constatation Finale, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à la catégorie 1. Les OPCVM de catégorie 1 sont historiquement très peu volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 1 peut très faiblement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur:

- Impact des techniques telles que les produits dérivés: afin d'atteindre son objectif de gestion l'OPCVM pourra mettre en place des contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et de cessions et/ou acquisitions temporaires de titres avec plusieurs établissements de crédits (y compris le Garant tel que défini ci-après). Ces derniers génèrent un risque de contrepartie, risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre de ces contrats. Ainsi, en cas de survenance de ce risque la valeur liquidative du fonds peut évoluer à la baisse.
- Risque de contrepartie lié au garant: La réalisation de l'objectif de gestion et l'application de la formule sont garanties par NATIXIS (le « Garant ») dans les conditions précisées dans le Prospectus du fonds. Dans l'hypothèse où NATIXIS serait en cessation de paiement/redressement/faillite ou aurait des problèmes économiques et financiers de sorte qu'il ne pourrait pas assurer cette garantie, la société de gestion s'efforcera de trouver un autre garant en respectant l'équilibre financier de l'OPCVM. A défaut de trouver un autre garant, l'OPCVM pourrait être modifié ou liquidé avant la date d'échéance prévue dans la formule et dans ce cas, la valeur liquidative pourrait être inférieure au capital initialement investi et au montant résultant de l'application de la formule.

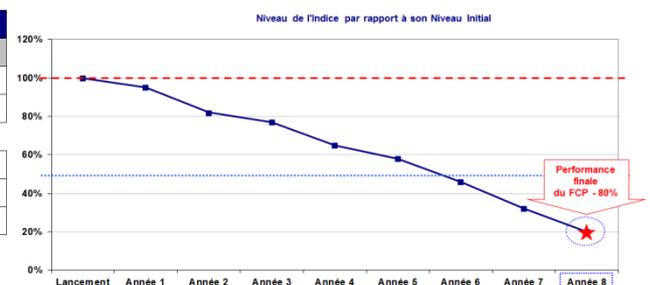
Scénarios

Les scénarios sont indiqués pour illustrer la formule, il ne s'agit pas d'une prévision de performance

a) Scénario négatif: forte baisse de l'indice Euro Stoxx 50 sur 8 ans

	Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial	100%	95%	82%	77%	65%	58%	46%	32%	20%
Seuil déclenchant le mécanisme de maturité anticipée de la formule en année 5, 6 et 7						100%	100%	100%	
Performance de la formule									-80%
Taux de rendement annuel de la formule									-18,22%
Valeur Liquidative Finale pour 100 euros investis									20 €

— Evolution de la valeur de l'indice
 ■ Performance de l'indice à chaque date de constatation annuelle
 ★ Performance de la formule

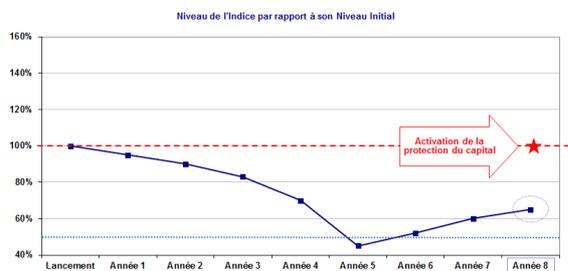


Dans cet exemple, l'indice Euro Stoxx 50 n'a jamais clôturé au-dessus de son Niveau Initial. La formule va à son terme. A la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture en baisse de 80%, soit à un niveau de 20% de son Niveau Initial. L'investisseur subit une perte en capital, il reçoit la Valeur Liquidative Initiale multiplié par la Performance Finale de l'Indice ce qui représente un taux de rendement annuel de -18.22%. La VL finale, pour une VL initiale de 100 euros, est donc de 20 euros (hors éventuelles commissions de souscription).

b) Scénario médian: baisse de l'indice Euro Stoxx 50 sur 8 ans

Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Constatation initiale					1 ^{ère} Constatation	2 ^{ème} Constatation	3 ^{ème} Constatation	Constatation finale
Niveau de l'indice par rapport à son Niveau Initial	100%	96%	90%	83%	70%	45%	52%	60%
Seuil déclenchant le mécanisme de maturité anticipée de la formule en année 5, 6 et 7					100%	100%	100%	
Performance de la formule								0,00%
Taux de rendement annuel de la formule								0,00%
Valeur Liquidative Finale pour 100 euros investis								100,00 €

— Evolution de la valeur de l'indice
 ■ Performance de l'indice à chaque date de constatation annuelle
 ★ Performance de la formule



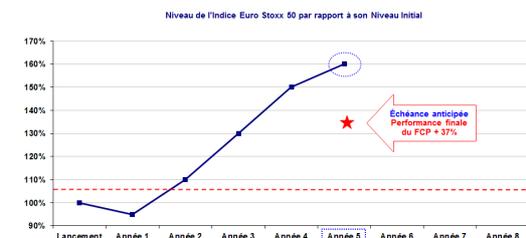
Dans cet exemple, l'indice Euro Stoxx 50 n'a jamais clôturé au-dessus de son Niveau Initial. La formule va à son terme. A la Date de Constatation Finale, l'indice clôture en baisse, à un niveau de 65% de son Niveau Initial. Le seuil de 50% de son Niveau Initial n'est ainsi pas franchi. L'investisseur reçoit donc 100% de son capital investi à l'échéance.

La VL finale, pour une VL initiale de 100 euros, est donc de 100 euros (hors éventuelles commissions de souscription).

c) Scénario positif à 5 ans: hausse modérée de l'indice Euro Stoxx 50 à la première Date de Constatation Annuelle.

Lancement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Constatation initiale					1 ^{ère} Constatation	2 ^{ème} Constatation	3 ^{ème} Constatation	Constatation finale
Niveau de l'indice par rapport à son Niveau Initial	100%	96%	110%	120%	150%	160%	100%	100%
Seuil déclenchant le mécanisme de maturité anticipée de la formule en année 5, 6 et 7					100%	100%	100%	
Performance de la formule					37,00%			
Taux de rendement annuel de la formule					6,50%			
Valeur Liquidative Finale pour 100 euros investis					137,00 €			

— Evolution de la valeur de l'indice
 ■ Performance de l'indice à chaque date de constatation annuelle
 ★ Performance de la formule



Dans cet exemple, l'indice Euro Stoxx 50 a clôturé au-dessus de son Niveau Initial à la 1^{ère} Date de Constatation Annuelle, le 21/09/2017. Le mécanisme d'Echéance Anticipée est automatiquement activé.

L'investisseur bénéficie donc de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain de 7.40% par année écoulée, soit une performance de 37%, ce qui représente un taux de rendement annuel de 6.50%. Dans cet exemple, l'investisseur ne bénéficiera que partiellement de la hausse de l'indice Euro Stoxx 50 en raison du plafonnement des gains à 7.40% par année écoulée.

Le rendement de la formule à l'échéance est inférieur à celui de l'indice Euro Stoxx 50.

$100\% + (7.40\% \times 5) = 137\% \Rightarrow$ La VL finale, pour une VL initiale de 100 euros, est donc de 137 euros (hors éventuelles commissions de souscription).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	1,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2016, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,21 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	néant
---------------------------	-------

Performances passées



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2012.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire: Société Générale

Vous pouvez obtenir gratuitement copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès: d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès: d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Des informations relatives à la politique de rémunération en vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des rémunérations et gratifications de certaines catégories de salariés ainsi que l'indication des

personnes chargées de la répartition sont disponibles sur <https://regulatory.allianzgi.com> et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par L'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin). Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 01.08.2017.